



## APPEL À PROJETS

### Installation artistique « Noël à Meneham »

#### 1. CONTEXTE

- a. Le territoire
- b. Le site
- c. La manifestation
- d. Le fil rouge

#### 2. L'APPEL A PROJET

- a. L'installation artistique
- b. Le calendrier
- c. Le budget
- d. Critères et modalités de sélection
- e. Dossier de candidatures

#### 3. ANNEXE

- a. Projet 2019

# I. CONTEXTE

## a. Le territoire

C'est un étonnant bout de côte dont on tombe forcément amoureux. Tout y vit intensément : les paysages, les gens, les légendes... On aime son caractère breton bien trempé, on respire avec avidité ses brises iodées, on apprécie ses ambiances mystérieuses ! Retenez bien son nom... on l'appelle **la Côte des Légendes**. Situé en nord-Bretagne, à quelques encablures de Brest, ce territoire rural, comme tant d'autres en Bretagne ou ailleurs, est riche en légendes qui se transmettent de génération en génération. Le site de Meneham est au cœur de ce territoire de récits et d'imaginaire et en est la porte d'entrée.



## b. Le site

Meneham est un site classé alliant une **histoire** riche à un décor littoral à couper le souffle. Blotti entre les étonnants amas rocheux de la Côte des Légendes, ce **site naturel** d'exception ravit les amoureux du patrimoine comme les amateurs de balades au grand air. Au cœur d'un écrin naturel entre plages, dunes et rochers, ce **pittoresque village** de chaumières, aujourd'hui restauré, offre un point de départ idéal pour des balades en famille ou entre amis.

Site choisi pour intégrer le système de défense côtière, c'est par la construction du corps de garde vers 1756, qu'apparaît le village de Meneham. Il est tout d'abord occupé par des miliciens, puis des douaniers chargés de la surveillance des côtes contre les invasions ennemies. En 1860, ces derniers quittent le village avec leurs familles et sont alors remplacés par des pêcheurs goémoniers, sans doute séduits par la proximité du littoral, leur lieu de travail. Au fil du temps, les chaumières, blotties en contre-bas des énormes rochers se multiplient et s'agrandissent aux besoins de leurs locataires. A son apogée, le village compte jusqu'à 80 âmes et les 14 maisons abritent parfois 2 ou 3 générations.

Le site de Meneham fait l'objet d'un classement en 1975. L'auberge ferme deux ans plus tard, et les habitants désertent le site. Les bâtiments, ainsi délaissés, tombent peu à peu en ruine et le dernier habitant quitte le village en 2001. L'objectif principal est alors de restaurer le village à l'identique en respectant l'architecture existante et les matériaux d'origine. Le projet est réellement lancé en 2002 et la restauration commence en novembre 2004 pour s'achever en juin 2009.

Le village de Meneham est aujourd'hui un lieu ouvert à tous. On peut s'y restaurer, dormir, découvrir le savoir-faire de ses artisans. L'occasion de replonger au temps des douaniers ou de s'imaginer, l'espace d'un instant, la vie de ses habitants à travers ses espaces muséographiques et ses expositions temporaires.

**Tourisme Côte des Légendes** (Nord Bretagne), émanation de la Communauté Lesneven Côte des Légendes gère la promotion du site de Meneham. Ce site classé et protégé accueille autour de **120 000/150 000 visiteurs/an**. Situé à **Kerlouan** (29), il accueille de nombreuses manifestations tout au long de l'année.



## c. La manifestation

**Tourisme Côte des Légendes** coordonne l'événement **Noël à Meneham**, qui se déroulera du 19 décembre 2020 au 27 décembre 2020. Ce projet regroupe les différents acteurs du site de Meneham à savoir les artisans, les professionnels de l'auberge et du gîte de Meneham et les associations culturelles. En 2020, ce sera la 11<sup>ème</sup> édition de cet évènement phare de la programmation de Meneham.

Les 3 piliers du projet sont :

- **le savoir-faire** (artisanat, gastronomie)
- **la convivialité** (humanité, contact, échanges, simplicité)
- **la magie** (légende, féérie).

Cette manifestation propose un marché de Noël, des illuminations, des animations pour les petits et les grands, des musiciens, des lancers de lanternes, du vin chaud et de nombreuses autres gourmandises... mais aussi une installation artistique contribuant à l'ambiance générale de cette manifestation.



## d. Le fil rouge

L'ambition de **Tourisme Côte des Légendes** est de proposer pour la première fois cette année un fil rouge qui servira de fil conducteur au long de toute cette manifestation. Meneham étant soumis à la force des éléments, notre choix s'est sans hésiter porté sur l'un des plus puissants d'entre eux : **le vent**. Ce choix marque probablement le début d'un cycle qui mettra à l'honneur les autres éléments dans les années à venir.



## 2. L'APPEL À PROJETS

### a. L'installation artistique

Le projet artistique consiste dans la conception et la réalisation ou le montage/adaptation d'une œuvre existante au cœur du site de Meneham. L'ambition est d'en faire un motif de visite pour les amateurs d'art et de patrimoine tout en offrant une proposition magique et féérique aux visiteurs durant la période de Noël : un regard d'artiste singulier, moderne voire ludique sur le site de Meneham en s'emparant de la thématique du vent au sens très large.

L'œuvre devra répondre aux critères suivants :

1. Etre installée *in situ* durant une résidence d'au moins 4 jours sur le site (sans compter l'inauguration), avant le 11 décembre
2. Etre visible de jour et de nuit du 12 décembre (inauguration) jusqu'au 3 janvier 2020 soit 22 jours.
3. Etre en lien avec le thème du vent. Le caractère innovant et contemporain de la proposition artistique sera privilégié. Un aspect ludique ou expérientiel serait un plus sans être obligatoire.
4. Etre en relation harmonieuse avec le site de Meneham afin de minimiser les nuisances environnementales et paysagères.
5. Usage privilégié des matériaux locaux (bois, pierre...) et de modes de fabrication en accord avec le territoire (savoir-faire locaux, filières courte ...). L'achat de matériaux reste à la charge de l'artiste et sera sous sa responsabilité.
6. Logistique minimale : favoriser la durabilité et la solidité des matériaux. Ne pas nécessiter de surveillance. Résister aux conditions météo intenses de Meneham en hiver.
7. Respecter les règles de sécurité et ne présenter aucun danger pour les visiteurs (risque de chûtes, blessures, coupures...).
8. Le coût de la création/mise à disposition ne devra pas excéder 3 500 € TTC tous frais compris.

La forme artistique choisie par l'artiste n'est pas un critère et aucune typologie d'art ne sera privilégiée, l'important étant de traiter du vent et d'insuffler poésie et féerie sur le site Meneham. Nous sommes ouverts à toutes les propositions, n'hésitez pas à nous surprendre, nous faire pleurer ou nous faire rire !

La création de l'œuvre devra être achevée à la date convenue (11 décembre 2020 soit 1 jour avant l'inauguration).

### b. La sélection

#### Jury

Il sera composé à minima :

- d'un élu du territoire ;
- d'une personne de Tourisme Côte des Légendes ;
- d'un technicien ;
- d'un acteur du site (professionnel ou bénévole).

La jeunesse pourra intégrer ce jury via des modalités qui restent à définir.

#### Sont admis à concourir

Cet appel à projet s'adresse à toute personne proposant un projet et une démarche artistique répondant aux critères et aux objectifs de l'événement (plasticiens, architectes, designers, paysagistes...) et possédant un numéro SIRET (entreprise, association, Maison des Artistes ou AGESEA) permettant de facturer des prestations, ou des honoraires ou des droits d'auteurs.

## c. DESCRIPTION DU SITE D'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

Le site d'implantation est un espace ouvert public. L'œuvre sera inaugurée le week end précédant la manifestation en même temps que l'illumination du site. Durant l'événement, du 19 décembre 2020 au 27 décembre 2021, des animations accueilleront de nombreux visiteurs (danses, musiques, animations artistiques, démonstrations autour des savoir-faire, etc.). L'œuvre restera visible jusqu'au 3 janvier (fin des vacances scolaires)

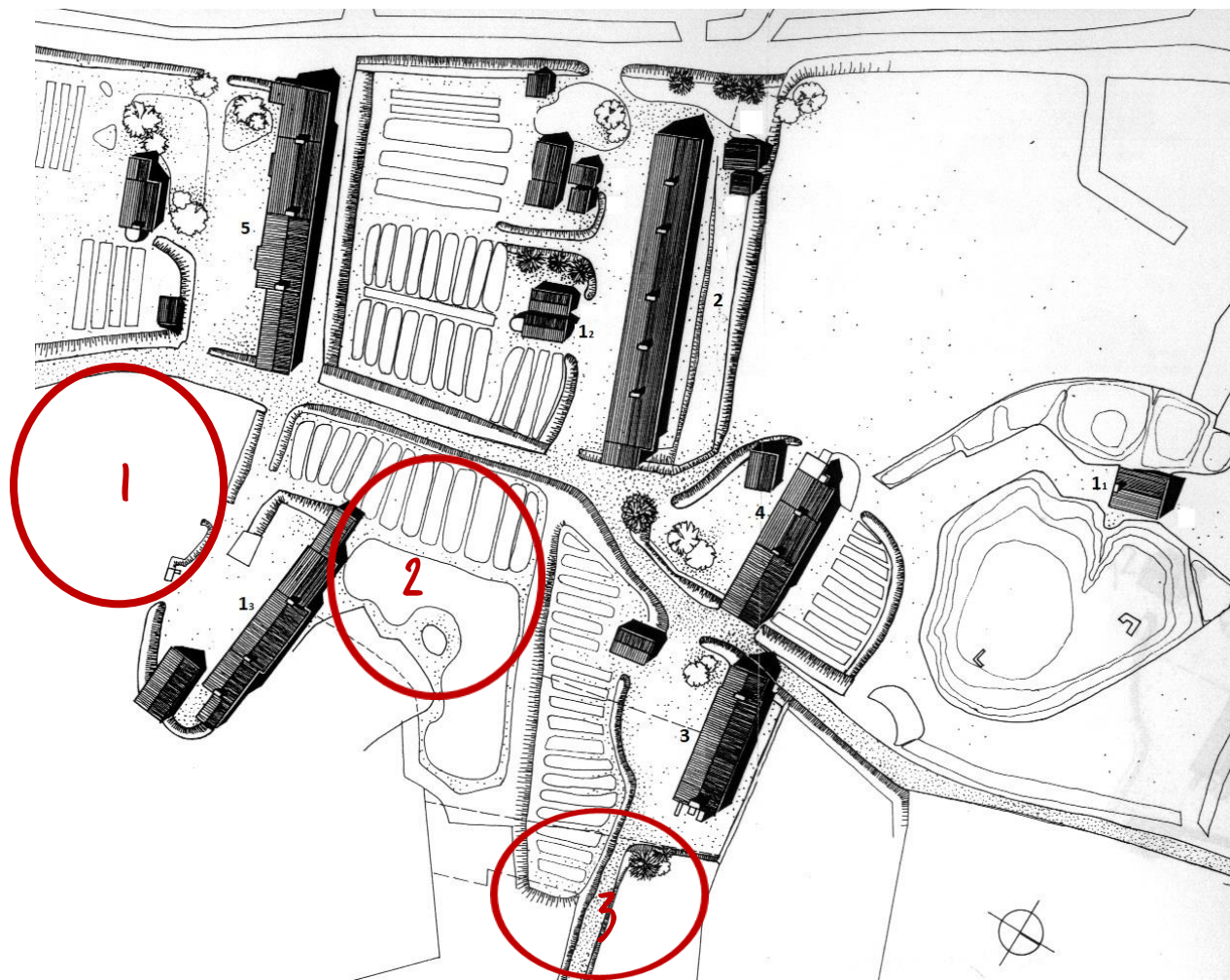


L'œuvre doit ainsi s'intégrer à cet environnement exceptionnel qu'est le site de Meneham et permettre au site de garder des espaces pour la circulation des visiteurs. Elle doit être visible aussi bien de jour que de nuit. L'œuvre peut être concentrée en un point ou au contraire s'éclater sur le site en plusieurs points. Le(s) lieu(x) précis d'implantation sera déterminé en septembre, lors de la rencontre technique sur site.

3 lieux d'implantation sont à privilégier même si l'artiste peut être force de proposition, il s'agit :

- 1 / le **terrain devant la maison Salou**. Un peu à l'écart, cet espace tranquille est bien visible de la route. Situé à proximité d'un chemin secondaire d'accès au site, il permet une belle perspective sur cette maison, la plus ancienne du village.
- 2/ le **terrain entre la maison Salou et l'auberge**. En plein cœur du site mais à l'écart des flux de visiteurs, cet emplacement combine proximité des rochers et des chaumières.
- 3/ **L'entrée du site**. Ce lieu permet d'imprégner d'emblée le visiteur de l'esprit de la manifestation. Bien visible de la route, il peut servir de point de repère. Cet espace manquant d'éclairage, le choix de cet emplacement par l'artiste peut permettre de joindre l'utile à l'agréable. Par contre, cet emplacement est un lieu de passage et il faudra en tenir compte.

## PLAN DE SITUATION



1. Espaces muséographiques  
11. Corps de garde  
12. Four à pain  
13. La Maison Salou

3. L'auberge  
4. La Maison de Territoire

2. La Caserne (artisans)

5. Le Gîte

### d. CALENDRIER

#### A. Juillet 2020 > Août 2020 : phase d'appel à candidatures.

Les candidatures devront être envoyées avant le 30 août 2020 à minuit. Elles seront soumises à un jury qui appréciera la qualité et l'originalité des œuvres présentées, la cohérence de l'ensemble du projet et son adéquation avec cet appel à projet. Le jury pourra demander des informations complémentaires aux candidats. Les décisions du jury sont sans appel. Aucune indemnité n'est prévue pour les candidats non-sélectionnés. Chaque candidat se verra signifier par courrier la décision le concernant avant le 13 septembre 2020.

#### B. Septembre : prise de contact - rencontre technique - signature du contrat

Cette rencontre aura lieu au plus tôt après la sélection. Sa date sera choisie en concertation avec l'artiste. Elle a pour but de vérifier et valider le choix du lieu d'implantation précis de l'œuvre et la méthodologie de fabrication. Ce sera également l'occasion pour l'artiste sélectionné de solliciter toutes les précisions nécessaires à la réalisation du projet. A l'issue de cette rencontre, l'artiste et l'organisateur procéderont à la signature du contrat. Ce contrat reprendra les

conditions définies dans ce présent appel à projet et la proposition faite par l'artiste, éventuellement amendée par l'organisateur en ce qui concerne les conditions de sécurité vis-à-vis du public et de la protection de l'environnement. La présence à cette rencontre est obligatoire pour l'artiste.

#### **D. Décembre : période de résidence - production de l'œuvre**

L'artiste sera présent au moins 4 jours sur le site afin d'installer son œuvre sur une période qu'il aura préalablement définie dans sa réponse à l'appel à projet (à déterminer entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 12 décembre 2020). Avant cette période de résidence, l'artiste aura remis à l'organisation, le dossier de présentation définitif de l'œuvre. L'objectif de cette venue sur le territoire est de livrer l'œuvre à l'organisateur. Si le délai de production dépasse le temps imparti, les frais supplémentaires engendrés ne seront pas pris en charge par l'organisateur. L'impératif est que l'œuvre soit prête avant l'inauguration programmée le 12 décembre 2020. L'artiste sera autonome sur la construction de son œuvre en matière de main d'œuvre, d'outillage, de déplacements et de transports de matériaux. Cependant une aide ponctuelle ainsi que l'accès à un atelier sont prévus. Une personne ressource sera à l'écoute des besoins ponctuels de l'artiste et sera chargée de la mise en relation avec les acteurs locaux. L'artiste doit pouvoir justifier d'une assurance en responsabilité civile pour la période de création de l'œuvre.

#### **E. Inauguration**

Elle est programmée le samedi 12 décembre. L'artiste est tenu d'être présent afin de présenter au public et à la presse sa réalisation.

### **e. COMMUNICATION**

Tourisme Côte des Légendes s'engage à mettre en œuvre la promotion de l'événement (presse, documentation, site internet). L'artiste fournira avant la fin octobre 2020, un dossier de présentation de son œuvre constitué d'un texte de présentation et de visuels (libres de droit) qui pourront figurer dans la communication de la manifestation.

L'artiste cède les droits sur son œuvre à l'organisateur qui s'engage pour sa part à respecter l'intégrité artistique de l'artiste.

### **f. BUDGET**

3 500 € TTC. Le budget alloué à l'artiste ou aux artistes sélectionnés. Cette somme doit couvrir l'intégralité des dépenses pour la réalisation de l'œuvre, les frais de déplacements, d'hébergement, les repas et les droits d'auteur de l'artiste. L'artiste se déplace avec son propre matériel et ses outils pour le montage de son œuvre sur le site, avec son propre véhicule et restera autonome dans la progression de son travail. L'artiste peut venir accompagné d'un ou plusieurs assistants (les frais occasionnés ne sont pas pris en charge par l'organisateur). Le démontage/recyclage de l'œuvre doit être budgété dans ces 3500 € même s'il n'est pas réalisé par les artistes en personne. L'artiste ne doit pas hésiter à proposer des options (en particulier en cas d'œuvre éclatées).

Cette somme lui sera versée de la manière suivante :

- 20% à la signature du contrat en septembre 2020 ;
- 40% avant la résidence de montage début décembre 2020 ;
- 40% après la livraison de l'œuvre au public fin-décembre 2020.



## g. DOSSIER DE CANDIDATURE

Rédigé en français, le dossier sera adressé en version numérique uniquement, format PDF (préférentiellement via [wetransfer.com](mailto:wetransfer.com)) à [jessica@cotedeslegendes.bzh](mailto:jessica@cotedeslegendes.bzh)

Merci de nommer chaque fichier transmis en respectant ce modèle : Noël à Meneham\_[nom d'artiste]\_[type de document ex : portofolio]

Date limite d'envoi : 30 août 2020 à minuit.

Renseignements complémentaires : Jessica Marrec 02 29 61 13 60

Le dossier comprendra les pièces suivantes :

### A. Artiste

- les coordonnées complètes du candidat ou de l'équipe : Pseudonyme éventuel / Nom / Prénom / adresse / numéro(s) de téléphone / adresse électronique / site internet / numéro SIRET ou équivalent pour les artistes étrangers / justificatif d'inscription à un organisme ;
- Les références du candidat ou de l'équipe : biographie synthétique, texte de présentation de la démarche globale de l'artiste, portfolio des réalisations (maximum 10 sélectionnées en fonction de leur pertinence à l'égard de cet appel à projet). Dans le cas d'œuvres de collaboration, la part de création du candidat doit apparaître distinctement.

### B. Projet

- Une note d'orientation sur le projet exprimant les motivations de la candidature et expliquant la démarche artistique envisagée en adéquation avec le projet ;
- Un calendrier prévisionnel et un budget prévisionnel simplifié ;
- Toute autre information que l'artiste jugerait pertinente pour l'appréciation des qualités techniques et esthétiques et la mise en situation du projet qu'il propose.

La valeur technique de la phase d'appel à candidatures sera appréciée au regard :

- des compétences, références et de la composition de l'équipe (30%),
- de la méthodologie proposée incluant le budget et le calendrier détaillé (30%),
- de la note d'orientation sur le projet et de sa pertinence à l'égard de cet appel à projet (40%).

Les critères suivants seront tout particulièrement étudiés : la faisabilité technique de l'œuvre proposée, résistance de l'œuvre aux intempéries et aux vols, origine et type de matériaux, traitement original de la thématique du fil rouge, intégration paysagère, cohérence avec l'esprit du site et de Noël, sa visibilité et son esthétisme de jour comme de nuit.



### 3. ANNEXE

a. Projet 2019 : « Eclat » par Byme lab

